



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



FACULTÉ DE DROIT,  
ÉCONOMIE ET  
ADMINISTRATION  
DE METZ



DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Sociétés et Humanités  
Université Paris Cité

Colloque

# Le risque médical entre solidarité et assurance 20 ans après la loi About du 30 décembre 2002

Jeudi 12 janvier 2023  
de 9h00 à 17h30

en **présentiel** uniquement

Mise à disposition ultérieurement de l'enregistrement sur le site de l'**Institut Droit et Santé** et la webradio de **Lexbase**

**Université Paris Cité - Campus Saint Germain**  
**45 rue des Saints Pères - 75006 PARIS (Amphithéâtre Claude Bernard - 4<sup>ème</sup> étage)**

## Organisation

- **Lydia Morlet-Haidara**, Directrice de l'Institut Droit et Santé, Université Paris Cité, Inserm, F-75006 Paris, France
- **Sophie Hocquet-Berg**, Professeur des universités, vice-doyen de la faculté de droit de Metz, Responsable du M2 Droit des responsabilités et de la réparation
- **Timothy James**, Doctorant à l'Institut Droit et Santé, Université Paris Cité, Inserm, F-75006 Paris, France, membre du Réseau doctoral en santé publique animé par l'EHESP

Avec la participation des étudiants du Master 2 « Des responsabilités et de la réparation », de l'Université de Lorraine et du Master 2 « Activités de santé et responsabilités » de l'Université Paris Cité

9h00 - **Accueil des participants**

## I. CONTEXTE ET AMBITIONS DE LA LOI ABOUT

**PRÉSIDENCE : Sophie Hocquet Berg** - Professeur des universités, vice-doyen de la faculté de droit de Metz, Responsable du M2 Droit des responsabilités et de la réparation

### ■ Le point de vue du politique ■

#### **Jean-Pierre Door**

Cardiologue et ancien Député, auteur d'un rapport sur la proposition de loi relative à la responsabilité civile médicale

### ■ Le point de vue du soignant ■

#### **Jean-Marcel Mourgues**

Vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM)

#### **Bertrand de Rochambeau**

Président du syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (SYNGOF)

### ■ Le point de vue de l'assureur ■

#### **Anne-Marie Papeix**

Responsable de la RC médicale, RC entreprise et Environnement chez Fédération Française de l'Assurance (France Assureurs)

#### **Nicolas Gombault**

Directeur Général Délégué du groupe Mutuelle d'assurance du corps de santé français (MACSF)

### ■ Le point de vue des victimes : en sortent-elles gagnantes ? ■

#### **Frédéric Bibal**

Avocat au barreau de Paris et vice-président de l'Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels (ANADAVI)

**Discussion avec la salle**

**Pause**

## II. LES ASPECTS DE SOLIDARITÉ DE LA LOI ABOUT

**PRÉSIDENCE : Sophie Hocquet Berg** - Professeur des universités, vice-doyen de la faculté de droit de Metz, Responsable du M2 Droit des responsabilités et de la réparation

### ■ La solidarité au secours de la responsabilité : les principaux apports de la loi ■

#### **Sophie Hocquet Berg**

Professeur des universités, vice-doyen de la faculté de droit de Metz, Responsable du M2 Droit des responsabilités et de la réparation

### ■ La répartition de l'indemnisation entre assureurs et Oniam ■

#### **Sébastien Leloup**

Directeur général chez Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM)

**Discussion avec la salle**

-----  
**Déjeuner libre**  
-----

## II. LES ASPECTS ASSURANTIELS DE LA LOI ABOUT

**PRÉSIDENCE David Noguéro** - Professeur en droit privé à l'Université Paris Cité, Directeur du Master Activités de santé et responsabilités, Membre de l'Institut Droit et Santé, Université Paris Cité, Inserm, F-75006 Paris, France

### A. Les rapports entre la responsabilité médicale et l'Assurance

#### ■ Assurance du risque médical : problématiques et enjeux ■

##### **Philippe Pierre**

Professeur de droit à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes 1

#### ■ La réponse légale : une œuvre aboutie ? ■

##### **Luc Grynbaum**

Professeur de droit à l'Université Paris Cité, Chef du département de droit, économie et de gestion de l'Université Sorbonne Abu Dhabi, Membre de l'Institut Droit et Santé, Université Paris Cité, Inserm, F-75006 Paris, France

#### ■ Le fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins (FADPS) : une réponse aux lacunes de l'assurance de responsabilité ? ■

##### **Lydia Morlet-Haïdara**

Directrice de l'Institut Droit et Santé, Université Paris Cité, Inserm, F-75006 Paris, France et directrice du Master Comparative Health Law

##### **Bertrand de Rochambeau**

Président du syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (SYNGOF)

### Discussion avec la salle

### B. Focus sur la technique d'assurance

Seront notamment abordés les questions relatives à :

#### ■ La dérogation à l'obligation d'assurance ■

#### ■ La définition de la réclamation ■

#### ■ La notion de passé inconnu ■

#### ■ L'étendue de la couverture : les plafonds de garantie et franchises ■

#### ■ L'application d'une logique bonus-malus au sein de l'assurance responsabilité civile médicale? ■

#### ■ Globalisation sinistre ■

Avec :

##### **Marie-Charlotte Dalle**

Directrice des affaires juridiques et des droits des patients (DAJDP) de l'AP-HP

##### **Patrick Flavin**

Directeur juridique IARD, groupe Relyens (anciennement Sham)

##### **Pierre Jung**

Avocat au Barreau de Paris

##### **Anne Noclercq**

Responsable du service Responsabilité Civile Professionnelle et Indemnisation du Groupe Pasteur Mutualité (GPM)

##### **Isabelle Riaux**

Référente du service IARD, Yvelin, Courtier en assurance

### Discussion avec la salle

### Rapport Conclusif

##### **David Noguéro**

Professeur en droit privé à l'Université Paris Cité, Directeur du Master Activités de santé et responsabilités, Membre de l'Institut Droit et Santé, Université Paris Cité, Inserm, F-75006 Paris, France



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

---

## **INSCRIPTION**

Inscription gratuite mais obligatoire

**Cliquez ici pour vous inscrire**

---

## **CONTACT**

Institut Droit et Santé

**ids.deg@u-paris.fr**